

Demande de révision d'un résultat

Demande à remettre à la direction de l'école ou du centre.

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Code permanent :

Numéro de fiche :

MODALITÉS APPLICABLES À LA RÉVISION DE NOTE

La demande peut être faite par l'élève ou son parent (élève mineur), dans les dix jours suivant le résultat d'une ou plusieurs évaluations (30 jours en FP et FGA). La révision du résultat consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif. (L.I.P. 110.12)

INFORMATION SUR LA RÉVISION DEMANDÉE

Matière ou compétence

Sigle ou code

Partie (si applicable)

Date/période de l'évaluation

Résultat obtenu

Nom de l'enseignant

MOTIFS JUSTIFIANT LA DEMANDE DE RÉVISION

Veillez indiquer, de façon claire, les raisons justifiant une demande de révision.

Nom du demandeur (*en lettres moulées*) : _____

Signature du demandeur : _____ Date : _____ / _____ / _____
J M A

Signature de la direction : _____ Date : _____ / _____ / _____
J M A

RÉSULTAT OBTENU APRÈS LA RÉVISION

Le résultat obtenu est le même :

Le résultat obtenu est différent :

Justification sommaire : (L'enseignant doit donner par écrit à la direction d'établissement les motifs sur lesquels il s'appuie.)

Nom du correcteur :

Signature du correcteur :

Date :